

Inscription aux camps de jour de Trois-Rivières à compter du 29 avril

Le 13 avril 2026 – Le moment que plusieurs familles trifluviennes attendent avec impatience approche à grands pas. C'est en effet le mercredi 29 avril que s'ouvriront les inscriptions pour les camps de jour offerts par la Ville de Trois-Rivières et ses partenaires communautaires. Au total, près de 1 600 places réparties dans 15 camps seront disponibles pour les enfants de 4 à 13 ans.

Inscription exclusivement en ligne

Les [inscriptions se feront exclusivement en ligne](#) à partir du **mercredi 29 avril, 18 h 30**. Il est recommandé aux parents de créer ou de mettre à jour leur profil de famille [en ligne](#) avant le début de la période d'inscription, afin de faciliter et accélérer le processus.

Cette année encore, les parents auront la possibilité d'inscrire leurs enfants à la semaine ou pour l'ensemble des sept semaines, soit du 25 juin au 7 août.

Tarification hebdomadaire pour les camps de jour 2026

L'inscription au camp inclut le service de garde de 7 h 30 à 17 h 30.

Enfant résident				
Enfant	2026	2027	2028	2029
Premier	80 \$	84 \$	88 \$	93 \$
Deuxième	74 \$	78 \$	82 \$	86 \$
Troisième	69 \$	72 \$	76 \$	80 \$
Enfant supplémentaire	65 \$	68 \$	71 \$	75 \$

Un supplément de 50 % s'applique aux personnes non-résidentes, qui pourront inscrire leurs enfants à partir du lundi 4 mai si des places sont encore disponibles.

Soutien financier pour les familles à faible revenu

Les familles à faible revenu peuvent bénéficier d'un programme de soutien financier. Ce programme permet à environ 150 enfants de participer aux camps de jour à un tarif réduit.

« Pour plusieurs enfants, le camp de jour représente un moment fort de l'été. Nous voulons que chaque enfant puisse y avoir accès, et c'est pourquoi le soutien aux familles à faible revenu est un incontournable pour la Ville », souligne Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

Pour plus d'informations sur le programme, les personnes sont invitées à communiquer avec le service à la clientèle au 311.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique